

Dans la commune de Rom Chek, district de Rom Duol, Province de Svay Rieng, Cambodge.

Nationalité : cambodgienne.

Mis en examen pour **Crimes contre l'humanité et Violations graves des Conventions de Genève du 12 Août 1949**, faits prévus et réprimés par les articles 5, 6, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi sur la création des Chambres extraordinaires en date du 27 octobre 2004.

L'original du procès-verbal est rédigé en Khmer.

Les Co-procureurs des Chambres Extraordinaires, M. Robert PETIT et Mme. Chea Leang ជា ណាង, ont été régulièrement avisés de cet interrogatoire par lettre de notification du 05 décembre 2007:

- Mme Chea Leang ជា ណាង, Co-procureur, est présente.
- M. Robert Petit est représenté par M. Stuart Ford, assistant du Co-procureur.

Maîtres SAY Bory សាយ ប៊ុយ ប៊ុយ and Jacques VERGES, Co-avocats de la personne mise en examen, qui ont été avisés par les convocations en date des 05 et 07 décembre 2007 et qui ont eu la possibilité d'examiner le dossier à partir de cette date, sont tous les deux présents.

Interrogatoire

Questions-réponses:

Question du Co-Juge d'Instruction YBL :

Vous avez parlé précédemment du nommé Soeu Vasy ស៊ី វ៉ាស៊ី alias Doeun ឌឿន, Président de l'office 870. Jusqu'à quand a-t-il exercé ses fonctions et qui l'a remplacé ?

Réponse :

Il a été nommé lorsque Pol Pot ប៉ុល ពត s'est installé au Front du Bassac, à son départ de la Pagode d'argent, environ en juin 1975. Il a été arrêté en 1977 mais je ne l'ai appris que par la suite, c'est à dire après 1979. Je n'étais pas étonné de son absence car, comme je l'ai déjà dit, chacun ne s'occupait que de sa tâche. Doeun ឌឿន se déplaçait beaucoup et personne ne savait où il était, sauf les membres du Comité permanent. Même ma femme, qui s'occupait de la cuisine à K3 (une branche de K1, derrière le Palais Royal), n'était pas au courant non plus.

Quant au remplaçant de Doeunឌឿន, je ne peux faire que des suppositions. Peut-être, c'est Chhim Sam Aokឈឹមសំអោក alias Pângប៉ង់ qui a pris sa place ; il s'agissait d'un proche de Pol Potប៉ុលពត, depuis le moment où il travaillait à l'Office 100. Il était membre du comité central et travaillait étroitement avec Doeunឌឿន.

Question du Co-Juge d'Instruction YBL :

Pouvez-vous nous décrire la structure et la composition de l'Office (munti មន្ទីរ) 870 ?

Réponse :

Il s'agissait d'un office du Comité permanent. Il n'était composé que de deux personnes, Doeun ឌឿន et moi. Doeunឌឿន, le président, était assisté de collaborateurs, dont Pângប៉ង់, et il était en charge de la partie politique. Pour ma part, comme je l'ai déjà indiqué, j'étais chargé d'établir un tableau des prix pour les coopératives, de la distribution des biens dans les régions sur les instructions du comité permanent, et des relations avec le Prince Norodom Sihanoukនរោត្តមសីហនុ.

Question du Co-Juge d'Instruction ML :

Pouvez-vous nous expliquer la différence entre « l'Office » (muntiមន្ទីរ) 870, le « Groupe de travail » (krom kagnearក្រុមការងារ) 870, le « Comité » (kanakគណៈ) 870, « l'Organisation » (Angkarអង្គការ) 870 et l'Office S-71 ?

Réponse :

Le Comité (kanakគណៈ) 870 et l'Organisation (Angkarអង្គការ) 870, c'est le Parti, c'est-à-dire Pol Potប៉ុលពត. Celui-ci signait « 870 » ou « 87 ». Quant au groupe de travail (krom kagnearក្រុមការងារ) 870, il s'agissait d'une subdivision de l'Office 870.

En ce qui concerne l'Office S-71, je ne le connais pas bien mais, d'après ce que j'ai pu lire, il s'agissait d'une annexe de l'Office 870 à Boeung Tra Bèkបឹងត្របែក. Il était en charge d'organiser la vie des étudiants revenus de l'étranger, sous la supervision de Ieng Saryអៀងសារី.

Question du Co-Procureur CL :

Quelle est la différence entre les termes « Office » (muntibon) et « Bureau » (karyalai ការិយាល័យ) 870 ?

Réponse :

A l'époque, le terme utilisé au sein du Parti était Office (muntibon) et personne ne s'est occupé de la traduction en langue étrangère. Ce n'est que par la suite que les chercheurs ont utilisé le terme Bureau (karyalai ការិយាល័យ), qui correspond en fait à Office (muntibon).

Question du Co-Procureur CL :

Le procès verbal de la réunion en date du 9 octobre 1975 (ERN 00000653 et ERN 00000654) mentionne : « Doeun ជួន, chef politique de l'office 870 » (muntibon) ; « Yem យ៉ែម, Bureau (karyalai) 870 » ; « Pâng ប៉ង, office du gouvernement ». Ceci semble montrer qu'il ne s'agit pas d'un simple problème de traduction...

Réponse :

Je dois dire que je ne suis pas au courant des détails des réunions. Je sais que le nommé Yem យ៉ែម était secrétaire de la région de Kratié ក្រចេះ, puis, qu'il a été nommé ambassadeur (je ne sais plus dans quel pays, peut-être la Corée du Nord). J'avoue ne pas comprendre le sens des mentions dont vous avez fait état.

Question du Co-Juge d'Instruction ML :

Que couvrent les appellations K1ក១ et K3ក៣ ?

Réponse :

Il s'agissait des lieux de résidence et de travail du Comité permanent. K1ក១ était au Front du Bassac (bâtiment au sud du théâtre national) et K3ក៣ derrière le Palais Royal (ensemble de maisons délimité par la rue Pasteur ប៉ាស្ទ័រ, la rue Kampuchéa ក្រុងកម្ពុជា, la rue Docteur Han et une autre rue parallèle). Pour ma part, je résidais à K3ក៣ après avoir passé un mois ou deux à K1ក១, lorsque nous avons déménagé de la Pagode d'argent. En fait, la plupart des dirigeants habitaient à K3ក៣ : c'était notamment le cas de Nuon Chea ណួនច័នជា, Ieng Sary ឿងសារី et de Son Sen សុនសែន.

Quant à Pol Pot ប៉ុល ពត, il y passait une nuit de temps en temps mais, par précaution, il déménageait en permanence. Il s'installait notamment à K1ក្រីង.

Les réunions du comité permanent se déroulaient la plupart du temps à K1ក្រីង, quelquefois à K3ក្រីង dans la maison de Pol Pot ប៉ុល ពត, voire dans la cuisine.

Question du Co-Procureur CL :

Qui convoquait les participants aux réunions du Comité permanent ?

Réponse :

La décision était prise par Pol Pot ប៉ុល ពត et la rédaction de la convocation était faite par Doeun ឌីន.

Question du Co-Juge d'Instruction YBL :

L'Office 870 avait-il d'autres fonctions que celles que vous avez décrites ?

Réponse :

Au départ, cet office pouvait paraître peu important mais il a pris de l'importance car il a été chargé de faire des enquêtes sur les cadres soupçonnés, pour le Comité permanent. Je ne l'ai su qu'après l'écroulement du mouvement, quand je suis venu à Pailin ប៉ៃលិន.

Question du Co-Juge d'Instruction ML :

Comment pouviez-vous être chargé d'établir des prix, alors qu'il n'y avait pas de monnaie ?

Réponse :

Il est vrai que je ne pouvais pas faire mon travail et qu'en pratique, je ne m'occupais que de la distribution des biens et des relations avec le Prince Sihanouk សីហនុ. Je précise qu'il était envisageable que des échanges aient lieu entre les coopératives et donc que des prix soient déterminables. Mais en pratique, cela ne s'est pas réalisé.

Question du Co-Juge d'Instruction ML :

Comment votre travail au sein de l'Office 870 se combinait-il avec votre fonction de Président du Présidium d'Etat ?

Réponse :

Il n'y avait aucun lien. Comme je l'ai déjà expliqué, mon titre de Président de Présidium était purement symbolique, c'est pourquoi je n'avais rien à faire. Mon seul rôle officiel était d'accréditer les ambassadeurs, de recevoir les Chefs d'Etat des pays non-

communistes et de faire des discours lors des cérémonies. Mais en réalité, le contenu de ces discours était dicté par Pol Pot ប៉ុល ពត.

Question du Co-Juge d’Instruction ML :

Etiez-vous d’accord avec ce contenu ? Et, si non, pouvez-vous nous donner des exemples de désaccord ?

Réponse :

J’étais d’accord en gros, car il y avait eu l’ultimatum vietnamien de mai 1976 (je me rappelle que j’ai été nommé Président du Présidium en avril 1976). Sur certains points, j’étais en désaccord ; par exemple, sur la suppression de la monnaie, qui avait comme conséquence l’absence de développement de l’artisanat. J’ai essayé de faire part de ces désaccords à Pol Pot ប៉ុល ពត mais il m’a répondu que, le politique c’était lui, et que je n’étais qu’un technicien. De toute façon, il n’était pas possible d’exprimer publiquement un désaccord : d’une part parce qu’il ne pouvait être question de révéler un conflit interne et, d’autre part, parce que je n’aurais pas pu survivre si j’avais soulevé la moindre objection. Les exemples de Hou Nim ហ៊ុន នីម et Hou Yun ហ៊ុន យ៉ុន sont là pour le prouver.

Je voudrais ajouter ceci : vous avez dit, Messieurs les Co-juges d’instruction, que mes discours étaient importants. En fait, à l’époque, ils n’avaient pas beaucoup d’importance ; les seules paroles qui comptaient, c’étaient celles de Pol Pot ប៉ុល ពត ou de Nuon Chea នួន ជា, lorsqu’ils ouvraient les sessions d’éducation. Ce ne sont pas les discours que je pouvais faire à la radio. Mon rôle était purement protocolaire et tout le monde savait que Pol Pot ប៉ុល ពត me considérait comme « un fils de la classe féodale ruinée », ou « un intellectuel patriotique », qui n’avait aucune influence.

Question du Co-Juge d’Instruction YBL :

Combien avez-vous prononcé de discours, au Cambodge ou à l’étranger ?

Réponse :

Je ne me souviens pas du nombre exact ; j’ai dû parler 3 ou 4 fois pour l’anniversaire du 17 avril, à peu près autant pour le nouvel an khmer. Quant aux voyages à l’étranger, j’ai présidé la délégation cambodgienne pour la réunion des Etats non-alignés à Colombo, en 1976 je crois, et j’ai effectué 2 visites en Yougoslavie. Je suis également allé en Afrique et à Pékin, mais c’était avant 1975.

L’original de l’enregistrement vidéo et audio est cacheté devant la personne mise en examen et ses avocats et est signé par nous, les greffiers, la personne mise en examen et les avocats de la personne mise en examen.

Une copie de l'original de l'enregistrement vidéo et audio est fournie à la personne mise en examen.

A douze heures et sept minutes, nous avons demandé aux greffiers de lire à haute voix le procès-verbal de l'interrogatoire de la personne mise en examen d'après ce qui a été noté.

Après l'avoir lu haut et fort, la personne mise en examen n'a pas d'objection et accepte de signer.

La personne	Les avocats de la	Co-procureurs	interprètes	Greffiers	Co-juges
Mise en	personne				d'instruction
Examen	mise en				
	Examen				